

Compte-rendu d'Eurodoc 2002

Alexandre Urani, Frédérique Voisin-Demery
Confédération des Etudiants-Chercheurs - cec@garp.univ-bpclermont.fr

Introduction et résumé

Du 31 janvier au 3 février 2001 s'est tenue la deuxième édition du colloque Eurodoc. Ce colloque réunit des représentants des doctorants de chaque pays de l'Europe, dans le but de partager les expériences et réfléchir ensemble à la recherche en Europe.

Cette année, le colloque a permis la tenue de l'assemblée générale constitutive d'Eurodoc. Eurodoc est l'association des doctorants et jeunes chercheurs en Europe, qui regroupe des associations nationales. Site web : <http://www.eurodoc.net>

Une partie du colloque a été consacrée à la présentation des études doctorales dans les pays présents. On peut diviser les pays en quatre groupes : 1) pays nordiques (Suède, Finlande, Pays-Bas, ...) dans lesquels les thèses sont plutôt bien financées et bien suivies avec la notion de "plan de thèse" (study plan) remis à jour chaque année qui permet de faire le point sur les recherches effectuées et à effectuer. 2) Ensuite, les pays plus au Sud (Espagne, Italie, France dans une moindre mesure, Grèce) qui connaissent des taux et des niveaux de financements moins bon (voire carrément inexistant pour la Grèce), un suivi moindre et une fuite des cerveaux à l'issue de la thèse assez importante. 3) Ensuite, les pays de l'Est, assez marqués par des recherches en Sciences Sociales, Economie, qui sont dans des systèmes universitaires en reconstruction. 4) Enfin, quelques pays ont des situations à part : les pays anglo-saxons (Irlande, Royaume-Uni) dans lesquels les doctorants ont le statut d'étudiant, peu de droits sociaux et des financements pas toujours élevés, mais qui finalement semblent s'en débrouiller ; l'Allemagne connaît une situation dans laquelle les doctorants sont très libres (trop ?) et très peu encadrés, mais assez bien financés. Enfin, la Hongrie semble avoir mis en place un système de formation très encadré, mais sans se baser sur le modèle nordique.

Ensuite, quatre séances en groupes ont réuni les représentants de chaque pays autour de quatre thèmes : statut du doctorant, encadrement, égalité homme/femme, après-thèse. Ces discussions ont permis de faire le point sur les différences ou ressemblances suivant les pays. Sur bien des points, les situations sont similaires dans la plupart des pays. Les différences observées semblent être plus du fait des différences disciplinaires (pratique du post-doc, difficulté d'encadrement) que géographiques. Même si aucune position définitive n'a été établie, il ressort quelques points communs : chacun s'accorde ainsi à dire qu'il faut mieux définir les missions des encadrants, par exemple en les formant spécifiquement, ou via une sorte de charte des thèses européennes. Il est aussi nécessaire d'essayer de définir un statut du doctorant européen : ainsi chaque doctorant financé devrait pouvoir bénéficier des droits accordés aux salariés, le statut des doctorants non-financés étant plus difficile à traiter. De la même façon, une meilleure définition du rôle des postdocs doit être envisagée : le postdoc doit-il être un complément de formation, ou le début d'une véritable autonomie, ou ?

Une troisième animation de ce colloque a consisté en conférences. Ainsi, les associations Euroscience et Marie Curie Fellowship Association ont été présentées, une personne de l'European Science Foundation a aussi présenté son organisation et, enfin, le président du CSIC, équivalent espagnol de notre CNRS, a proposé sa vision personnelle de la recherche en Europe. Il semble qu'il y ait deux visions de l'espace européen de la recherche : la vision des politiques, et la vision des chercheurs. Ici, c'est plutôt ce dernier point de vue que nous avons eu, et il est plutôt critique vis-à-vis des actions des premiers. Ainsi, la politique du "juste retour" actuellement appliquée (chaque pays retrouve les fonds qu'il a mis dans la recherche européenne) est remise en question au profit de la création d'un Conseil Européen de la Recherche qui distribuerait des fonds sur les seuls critères de la qualité. La recherche de l'innovation au détriment de la recherche moins appliquée est aussi critiquée, elle est le résultat d'une vision à très court terme et d'une confusion sur le rôle de la recherche. La place des jeunes chercheurs est

aussi au cœur des préoccupations : gaspillage de la matière grise formée, autonomie tardive... Autour de cette question, se profile aussi celle de la mobilité des chercheurs et de comment l'encourager, avec les problèmes administratifs à résoudre et l'épineuse question du retour après mobilité.

Plus que des solutions, ce sont les questions que se posent certaines institutions qui ont été abordées, mais elles sont symptomatiques des préoccupations des hautes instances de l'Europe. Ainsi, on remarquera que la place des Sciences Humaines n'a jamais été évoquée, ou que les questions de mobilité des jeunes chercheurs sont posées sans parler réellement du problème plus global des débouchés, comme si la mobilité était une solution magique au problème.

Enfin, le dernier grand point de ce colloque a été l'Assemblée Générale Constitutive d'Eurodoc. Après des discussions inévitables sur les statuts, ces derniers ont été adoptés. Ceci va permettre d'établir juridiquement Eurodoc, sous la forme d'une association située en Espagne. Ensuite, les actions à envisager pour Eurodoc ont été discutées. Ainsi, le rôle du Bureau sera de se concentrer sur les aspects financement d'Eurodoc. Des groupes de travail reprenant les quatre thèmes abordés seront chargés de pousser la réflexion afin d'élaborer des positions et d'émettre des propositions. Un autre groupe est chargé de la communication d'Eurodoc et enfin, un dernier groupe se chargera de la communication avec les instances européennes qui sont demandeuses de l'avis des jeunes chercheurs sur de nombreuses questions.

Chacune des associations membres de la CEC pourra participer aux 4 groupes de réflexion, sur les thèmes : statut du doctorant, encadrement, égalité homme/femme, après-thèse, lorsque ces groupes seront mis en place. N'hésitez pas à contacter la CEC si vous êtes intéressés.

Enfin, le Bureau a été élu :

- Présidente : Alexandra Lewis (Royaume-Uni)
- Vice-Président : Toni Gabaldón (Espagne)
- Secrétaire : Susannah Scott (Irlande)
- Trésorière : María Villarroya Gaudó (Espagne)
- Autres postes : Annemarie Kerkhoff (Pays-Bas), Juergen Schoepke (Allemagne) et Alexandre Urani (France)

Table des matières

1	Panorama des programmes doctoraux en Europe	3
1.1	Suède	3
1.2	Royaume-Uni	4
1.3	Irlande	4
1.4	Finlande	5
1.5	Estonie	5
1.6	Slovaquie	5
1.7	Italie	5
1.8	France	6
1.9	Belgique	6
1.10	Pays-Bas	6
1.11	Allemagne	7
1.12	Hongrie	7
1.13	Grèce	8
1.14	Espagne	8
2	Première session des groupes de travail	8
2.1	Conditions de travail des jeunes chercheurs	8
2.2	Encadrement des thèses	9

3	Conférences	10
3.1	Présentation des associations Euroscience et MCFA	10
3.2	Are we really using our brains ?	11
4	Conférence : Some Thoughts about European R&D Problems	11
5	Deuxième session des groupes de travail	13
5.1	Egalité homme/femme dans la carrière scientifique	13
5.2	Avenir professionnel des jeunes chercheurs	13
6	Assemblée générale d'Eurodoc	14
6.1	Discussion des statuts	14
6.2	Les actions d'Eurodoc	15
6.3	Elections des membres du Bureau	15
	Annexes	16
A	Programme	16
B	“Doctoral studies in France”	17

1 Panorama des programmes doctoraux en Europe

Vendredi 1er février, 9h30 - 13h30

L'année dernière, les divers représentants étaient déjà invités à faire une présentation de 10 minutes sur le déroulement des études doctorales dans leur pays. Cela a été reconduit cette année : de nouveaux pays étaient présents et les représentants avaient changé. Le compte-rendu qui suit regroupe les données recueillies cette année ainsi que celle de l'année dernière. Ce compte-rendu est loin d'être exhaustif, mais un document papier distribué lors du colloque regroupe les contributions de chaque pays. Il sera téléchargeable sur : <http://www.eurodoc.net/>.

1.1 Suède

La Suède compte environ 18000 doctorants, pour 3000 soutenances par an. La durée théorique de la thèse est de 4 ans, mais la réalité se situe plutôt autour de 5-6 ans. L'âge théorique des docteurs est de 24-28 ans, mais en réalité, il est de 28-35 ans.

Le système de formation a été revu il y a quelques années pour aller vers le système danois, avec un système de thèse à points et un “study plan” : il s'agit d'un document établi chaque année qui passe en revue la progression du travail et décrit le travail envisagé pour l'année à venir.

Tout le monde enseigne, et cette charge est jugée trop importante : la Suède n'a pas pris en compte la massification de l'enseignement supérieur dans les années 70 et la présence des doctorants est nécessaire au bon maintien du système. Les doctorants doivent également suivre des cours tout au long de leur thèse

Le financement se situe autour de 1400 - 2000 euros / mois. Les doctorants sans financement existent mais sont difficiles à comptabiliser ("shadow students"). mais reste assez rares : le gouvernement fait tout pour augmenter le nombre de chercheurs et multiplie les financements qui peuvent provenir, soit des universités soit par d'autres systèmes de bourse. 45% des doctorants ont une bourse d'état. Les doctorants ont la possibilité théorique de changer de directeur de thèse durant la thèse car les financements sont accordés aux personnes. Il existe aussi un bureau de régulation pour résoudre les conflits.

Il existe deux associations nationales d'étudiants. L'une concerne tous les étudiants et bénéficie d'un énorme financement de la part de l'Etat, et l'autre (Sdok) est centrée sur les doctorants, mais n'est pas reconnue par l'Etat.

Pour ce qui est des dernières nouvelles : une loi pour lutter contre les discriminations a récemment été votée. Et le souci principal est aujourd'hui de mieux définir la thèse et qui se situe entre formation et travail de recherche.

En ce qui concerne le devenir des diplômés : 40% des docteurs sont employés dans l'enseignement supérieur et le taux de chômage chez les docteurs est inférieur à celui des autres groupes.

1.2 Royaume-Uni

Il existe en Grande-Bretagne une grande diversité de cursus pouvant mener à la recherche : la thèse peut être commencée après un Bac+4, ou comme en France, après un Bac+5. D'autres possibilités de formation par la recherche, de courte durée et accessibles au niveau master, sont assez en vogue actuellement.

La thèse est vue par le doctorant comme une expérience personnelle pour son propre épanouissement, et il est très libre de ce qu'il peut faire (travailleur indépendant, professionnalisme). Les anglais collaborent assez peu avec l'étranger et ne sont pas très mobiles hors de leur pays.

Il y a 4 sources de financements possibles, mais, bien entendu, en nombre limité, et pas de sécurité sociale associée.

La soutenance est ardue : tout d'abord a lieu une première présentation du travail dans l'équipe d'accueil qui peut durer plusieurs jours, puis la soutenance elle-même qui peut durer une journée, et lors de laquelle il est possible de se faire ajourner.

Pour tenter d'améliorer les conditions de travail en thèse, les Anglais ont une approche assez inédite. Le système éducatif fonctionne selon une vision commerciale : les étudiants sont les clients des universités. Si le service n'est pas bon, l'étudiant est en droit de se plaindre ; il peut donc légitimement attaquer la qualité de son encadrement par exemple.

Un organisme, le QAA, est chargée d'apprécier la qualité de chaque université et le renforcement de son rôle pourrait permettre d'améliorer les conditions des doctorants. Sa possibilité de juger les enseignants-chercheurs ne fait néanmoins pas l'unanimité, surtout au sein du corps professoral.

Enfin, le souci actuel des jeunes chercheurs concerne l'après-thèse avec une montée de la précarité par l'empilement successifs de contrats postdoctoraux d'une durée d'un ou deux ans. Deux rapports mettent en garde sur la baisse de la qualité de la recherche et l'attrait pour les carrières scientifiques que cette situation pourrait engendrer. De fait, de nombreux docteurs privilégient une carrière dans le privé plutôt que dans le milieu académique. L'Etat commence à réaliser la situation mais aucune mesure concrète n'a encore été prise pour y remédier.

1.3 Irlande

Entre 15000 et 20000 étudiants en thèse. La durée des thèses est de 5,7 ans. La situation est assez semblable à celle de la Grande-Bretagne. Les financements sont d'un faible niveau (190 euros par mois !), surtout que les frais de scolarité sont élevés (entre 5000 et 9000 euros). Les thésards sont donc obligés de faire un autre travail en parallèle à leur thèse. Le montant de cette bourse correspond en fait à l'aide accordée à tous les étudiants dont les parents ont un faible revenu et est calculée sur la base des huit mois de l'année universitaire.

Il existe deux associations nationales depuis respectivement 2 ans et 6 mois.

1.4 Finlande

Le pays table sur 1400 soutenances de thèse pour 2003. Les doctorants sont employés par l'université. Néanmoins, le contenu de la formation doctorale est en train d'évoluer donc il est difficile d'avoir un état des lieux clair. La Finlande commence à mettre en place des écoles doctorales. Les étudiants sélectionnés pour rentrer dans ces écoles doctorales reçoivent 1500 à 1800 euros par mois. A noter que la plupart des gens qui font une thèse par plaisir. Les débouchés académiques étant très rares. En réalité, les finlandais qui font une thèse ne se considèrent pas du tout comme des étudiants, mais comme des travailleurs puisqu'ils sont employés par l'Université. Il existe une association nationale d'étudiants à laquelle peu de doctorants adhèrent, puisqu'ils préfèrent adhérer à des syndicats de chercheurs dont ils se sentent plus proches que des étudiants.

1.5 Estonie

L'Estonie compte aujourd'hui 1300 thésards. La thèse dure 4 ans. Ils n'ont pas encore d'association nationale. Plus de la moitié des universités sont privées, mais seules les publiques sont habilitées à délivrer le doctorat. Avant de pouvoir soutenir leur thèse, les doctorants doivent avoir publié 3 articles dans des journaux internationaux. Les thésards sont considérés comme des étudiants et reçoivent donc les mêmes financements (960 euros/an remboursables) et garanties sociales que les autres. L'Etat octroie cependant quelques bourses de 115 euros/mois à des thésards.

1.6 Slovaquie

Le système slovaque comporte deux types de thèse : les thèses "internes", qui durent trois ans et se font au sein de l'université (thèse en formation initiale dirait-on ici) et les thèses "externes", qui durent cinq ans et où le doctorant exerce une activité professionnelle en parallèle à sa thèse (thèse en formation continue, donc).

Le pays connaît des problèmes au niveau des moyens alloués à la recherche. Le manque d'équipements poussent les étudiants à partir étudier à l'étranger.

La qualité de l'enseignement est aussi une cause de fuite à l'étranger : nombre de professeurs sont issus de l'ex-régime communiste et leur enseignement n'est plus adapté.

Il faut espérer que tous les étudiants partis étudier hors des frontières slovaques reviendront pour former le nouveau corps enseignant universitaire du pays.

1.7 Italie

Le système italien a une histoire un peu particulière puisque jusqu'en 1981, il n'y avait qu'un seul grade à l'université : Docteur (et donc, tout le monde était docteur !). Ce système a néanmoins évolué depuis et le doctorat correspond désormais au même niveau d'étude que partout ailleurs.

On commence une thèse après 5 ans à l'Université. Le financement est d'environ 1000 euros / mois. Ce montant a été obtenu il y a quelques années par l'association des doctorants italiens, et aujourd'hui le gouvernement prévoit de le diminuer !! L'Italie est le seul pays où il y a plus de filles docteurs que de garçons (51%). La thèse dure officiellement 5 ans mais en réalité, plutôt 7 ans.

La situation post-thèse est critique (pas ou très peu de postes) entraînant une fuite des cerveaux à l'étranger, et le doctorat est un handicap pour entrer en entreprise. Un livre, "Cervelli in fuga", a été édité par l'association italienne de doctorants à l'automne 2001. Il regroupe de nombreux témoignages de jeunes chercheurs qui ont dû partir à l'étranger, faute de place dans le système italien. Il est à noter que l'Italie est un des pays européens qui dépense le moins pour la R&D, ce qui explique le peu d'opportunités et le caractère massif du "brain drain". Toutefois 80% des doctorants italiens ont encore l'espoir de trouver un poste académique, ce qui fait qu'ils ne se préparent pas à la réalité : le principal débouché est en entreprise.

1.8 France

Le texte que nous avons fourni aux organisateurs pour inclusion dans les actes de la conférence est donné en annexe B

En France, la première partie des études doctorales est le DEA, diplôme de niveau bac+5 obtenu en une année d'étude. Cette année se décompose en cours magistraux et un projet de recherche (sorte de mini-mini-thèse). Le diplôme est délivré sous conditions de réussite à des examens et après soutenance du projet de recherche.

Une fois le DEA en poche, l'étudiant peut commencer sa thèse, à condition d'avoir un directeur de thèse. La durée théorique de la thèse est de 3 ans, mais elle dure plus longtemps : entre 3 et 5 ans. Pour avoir le doctorat, le doctorant rédige son manuscrit qui est revu par deux rapporteurs externes, puis soutenu devant un jury composé en majorité de professeurs.

La situation des doctorants est déconcertante : à la fois chercheurs et étudiants. Chercheur : le doctorant fait partie d'une équipe de recherche, au sein de laquelle il mène ses travaux ; il diffuse ses résultats en publiant des articles et en participant à des conférences. Etudiant : il doit suivre des cours au sein d'Ecoles Doctorales ; séminaires spécialisés, mais aussi cours plus généraux (langues, communication scientifique, ...) et préparation à l'après-thèse.

Certains doctorants enseignent aussi, soit via le monitorat (contrat de 3 ans) ou vacations plus ponctuelles. Les moniteurs suivent une formation à l'enseignement supérieur au sein des Centre d'Initiation à l'Enseignement Supérieur : fonctionnement du système universitaire, pédagogie, ...

Quelques chiffres : un peu plus de 64000 doctorants, dont 40% de femmes et 21% d'étrangers, une majorité de thèse est préparée dans les disciplines de Sciences Humaines et Sociales. Il y a entre 10000 et 11000 soutenances par an. Ces chiffres traduisent un fort taux d'abandon (environ 40%).

La question des financements est au cœur du problème : environ une thèse sur cinq n'est pas financée en "Sciences dures", une sur deux en SHS. Le financement le plus répandu est l'allocation de recherche, versée par le ministère de la recherche à 20% des doctorants. Des organismes de recherche, des associations caritatives ou encore des entreprises financent aussi des thèses.

Enfin, quid des docteurs ? A l'issue de la thèse, un quart a un poste stable dans le milieu académique, un quart est en postdoc et un quart travaille dans le secteur privé. Le quart restant se partage entre enseignement dans le secondaire, administration, divers emplois précaires ou chômage.

1.9 Belgique

Le système éducatif est différent pour les Wallons et les Flamands. Le représentant présent étant flamand, c'est ce dernier système qui est abordé ici, bien que le déroulement de la thèse dépende en fait fortement de l'université dans laquelle elle est préparée. La thèse dure de 4 à 6 ans. Il n'y a pas d'association nationale ni même d'association par communauté. En fait les universités belges bénéficient d'une grande autonomie et il ne semble pas y avoir de relations entre elles.

Durant la préparation de la thèse, le doctorant a des cours à suivre mais ce n'est pas obligatoire, et il enseigne : les doctorants ont souvent le statut d'assistant. Il n'est cependant pas certain que les cours doctoraux seront maintenus ces prochaines années, car une récente décision du gouvernement flamand pourrait couper les crédits alloués à cette formation durant la thèse. Il n'est pas obligatoire ni même encouragé d'avoir un financement pour faire une thèse. Les postes académiques représentent 30% des débouchés.

1.10 Pays-Bas

Les doctorants ont deux types de statuts suivant qu'ils enseignent ou non. Dans tous les cas, ils sont étudiants, mais sont considérés comme des personnels de l'université, et ont les mêmes droits que tout

employé. Le montant du salaire alloué tourne autour de 1200 euros/ mois et augmente au fur et à mesure des années, et il dépend aussi de la discipline : pour attirer des gens en thèse dans certains champs, les salaires proposés sont plus élevés. On observe alors une dichotomie entre Sciences/Technologies et Sciences Humaines et Sociales. La sélection des candidats à la thèse se fait via la publication des projets, sur lesquels les candidats postulent. Il y a 6000 thésards aux pays-bas. Beaucoup de docteurs se retrouvent en post-doc dans l'espoir d'avoir un poste académique.

Comme dans les pays nordiques, la thèse se déroule selon un "study-plan" élaboré chaque année, et elle dure 4 à 6 ans. A la fin de la première année, doctorant et directeur de thèse se jugent l'un l'autre et cette procédure a lieu les années suivantes. Le doctorant a la possibilité de changer de directeur de thèse, mais cette possibilité est bien souvent théorique. Il existe un réel problème de manque d'encadrement.

Enfin, l'harmonisation européenne des cursus universitaires est source de crainte pour les doctorants : la première année de thèse va être assimilée à notre DEA (grade mastaire), et donc devenir non-payée. Cette "étudiantisation" de la thèse pourrait avoir des conséquences néfastes, comme la perte des allocations perte d'emploi car le temps travaillé sera réduit d'une année...

1.11 Allemagne

80% des étudiants font une thèse pour avoir de meilleures embauches dans le privé (en plus d'autres critères comme l'intérêt personnel pour 64%) ; la thèse constitue également un diplôme de prestige que les gens font pour l'ajouter sur leur carte de visite. Les financements disponibles sont d'environ 1200 euros/mois. Il y a entre 100000 et 150000 doctorants en Allemagne, mais les thèses de médecine sont comptabilisées dans ces chiffres et en représentent 35

Les doctorants sont très libres dans leur travail de thèse. Ils n'ont pas de cours à suivre. Cette situation de grande liberté a des avantages, mais aussi des inconvénients quant à l'encadrement qui peut être inexistant.

L'âge de début de thèse est élevé, environ 28 ans : les études secondaires durent un an de plus que partout ailleurs, et les études à l'université ne comportent pas vraiment de grade inférieur à bac+5, ce qui laisse une grande liberté dans le cursus et une fin tardive des études.

L'âge pour avoir une position stable au sein de l'université (professeur) est lui aussi assez élevé : 42 ans. Avant, seuls des postes à durée déterminée sont disponibles, le temps de préparer "l'Habilitation" qui permet de postuler sur les postes de professeurs.

Chaque université a ses propres règles concernant la thèse, voire même ne propose aucune règle. Chaque thésard est réellement indépendant : la recherche n'a même pas besoin d'être effectuée à l'Université et les thésards souffrent du manque de contact avec d'autres doctorants. Le concept d'école doctorale n'est pas prêt d'arriver en Allemagne. Le manuscrit n'est relu que par le directeur de thèse, et il n'y a pas forcément besoin de soutenance. Il y a quand même une présentation orale, qui ne porte pas obligatoirement sur la thèse, d'environ 30 minutes suivie de questions sur la thèse cette fois-ci.

1.12 Hongrie

Le système de formation doctorale a été revu 2 fois récemment : en 1996 et en 2000, ce qui a permis de mettre en place des règles détaillées. Ainsi, la préparation de la thèse ne doit pas durer plus de 72 mois et pas moins de 36 ; donner des cours n'est plus obligatoire... Environ 7000 doctorants en Hongrie dont 2500 ont un financement de l'Etat.

Les financements disponibles sont sous forme de bourses, postes d'assistant ou de "lecturer". Le montant des financements n'est pas toujours très élevé, mais comme ils sont non-imposables, ils se situent finalement au-dessus du minimum légal et permettent de vivre décemment en Hongrie.

Il ressort de la présentation que la Hongrie est l'un des pays où les études doctorales sont les mieux organisées et encadrées.

L'association nationale DOSZ est reconnue par l'état (un des ses fondateurs est aujourd'hui n°2 au ministère de l'éducation), bénéficie d'un financement important 135000 euros/an, emploie 4 salariés et compte 1600 membres.

1.13 Grèce

Les doctorants grecs ne payent pas d'inscription à l'université mais doivent 5 à 15 heures de travaux par semaine pour l'université en échange, même en cas de travail à mi-temps pour financer la thèse par ailleurs. Les financements disponibles sont d'un faible niveau : il s'agit de bourses qui ne sont pas spécifiquement destinées aux doctorants, mais aux étudiants préparant un master ou un doctorat. Ces financements sont fournis par un organisme spécifique (FYK). Le montant de ces bourses s'élève à 300 euros/mois. Le manque de financement est un réel problème en Grèce.

Il faut avoir un Bac + 5 (Master) pour débiter une thèse, et il y a beaucoup de doctorants étrangers en Grèce. La grande majorité des doctorants effectuent leur recherche en Arts/Sciences Humaines. 7500 thésards et 827 soutenances cette année. 40% des doctorants ont 33 ans et plus.

Il existe une compétition importante entre les thésards : aucune entraide. Cet esprit de rivalité est entretenu pendant toutes les études et est exacerbé au niveau du doctorat. Il n'existe pas d'association de doctorants en Grèce.

Le débouché espéré est la carrière académique, mais les chances sont faibles, la Grèce étant un des pays qui dépense le moins en R&D et qui a le plus faible pourcentage de la population active impliquée dans la recherche.

1.14 Espagne

L'Espagne connaît, comme de nombreux pays, des différences entre la durée théorique (2+2 ans) et la durée pratique (2+ xxx ans) de la thèse. Il y a des chiffres comparables à la France (61000 doctorants, 12500 soutenances, d'où un assez fort taux d'abandon : 87% ? ?).

Le financement le plus haut est inférieur à 900 euros (850 euros). Les doctorants ont un statut d'étudiant et ne bénéficient d'aucune protection sociale ni d'aucun des droits des travailleurs. De plus, la thèse n'est pas considérée comme une expérience professionnelle. Les espagnols sont en discussion avec leur gouvernement pour obtenir des améliorations : ils n'ont pas de sécurité sociale par exemple, mais payent des impôts. Une manifestation à Madrid en février 2001 a amené 3000 manifestants, à la surprise des organisateurs et la mobilisation se poursuit depuis. Il y a une résistance assez forte contre cette amélioration du statut des doctorants, chez les chercheurs permanents notamment, qui ne comprennent pas bien le point de vue des doctorants. Pourtant, plus de la moitié des publications espagnoles sont signées par des chercheurs en situation précaire.

L'association nationale " precarios " est très active dans la revendication d'un statut pour le doctorant et le jeune chercheur ainsi que pour une amélioration de leur situation (en particulier le montant de leur salaire).

2 Première session des groupes de travail

Vendredi 1er février 16h00 - 18h00

2.1 Conditions de travail des jeunes chercheurs

Présente pour la CEC : Frédérique Voisin-Demery

Ce groupe de travail avait pour but de discuter du statut des doctorants. C'est tout au moins autour de ce thème que la discussion a tourné. Difficile d'en faire un résumé concis.

La session a commencé par une brève description des statuts des doctorants dans chaque pays : salarié / non-salarié et droits associés (allocation de perte d'emploi, sécurité sociale, accident du travail, congé maternité, ...).

Une grande partie de la discussion a ensuite consisté à savoir si le doctorant est un étudiant ou un travailleur. La situation des doctorants dans chaque pays joue un rôle très fort sur la façon dont le doctorant se perçoit : ainsi, pour les Espagnols, point de salut hors du statut salarié parce qu'il permet de bénéficier de droits particuliers. Alors que les Néerlandais, qui sont dans les faits considérés comme des salariés de l'université et traités comme tels ne voient pas de problème à être considérés comme étudiants puisqu'ils sont effectivement en formation. Le débat a ensuite dévié sur la question du financement, qui doit être un salaire et qui par là-même assure certains droits. Une autre question concerne le lien entre le doctorant et son financement : si le financement est accordé à la personne, celui a la liberté de changer de sujet ou d'encadrant. Si le financement est lié à un projet, le doctorant est à la merci de ses encadrants et de l'équipe d'accueil.

Une intervention de la représentant pour Euroscience et la "Marie Curie Fellowship Association", a fait remarquer que ce qui compte, ce n'est pas d'être étudiant ou salarié, mais de bénéficier des droits qu'on estime justes. Que certains préfèrent s'appeler salariés et d'autres étudiants est finalement accessoire si les droits accordés aux uns et autres sont ceux dont ils souhaitent bénéficier.

Une intervention de Jens Degett, de l'European Science Foundation a alors centré le débat sur la question de la science et de la politique (au sens large) : les possibilités de financement des thèses dépendent de l'argent que les gouvernements consacrent à la recherche, et cette somme dépend elle-même des besoins sociaux en la matière. Ainsi, il est illusoire de penser que toutes les thèses peuvent être financées : pourquoi financer une thèse sur l'étude des motifs du sol de la salle où se tient le colloque ? D'un autre côté, on ne peut interdire à quelqu'un de faire des recherches pour apporter sa pierre à l'édification de la Science, car cela va à l'encontre des missions de l'Université. On ne peut donc supprimer les thèses non-financées.

Nous (France) avons alors mis l'accent sur le fait que cette possibilité de thèses non-financées peut servir à de nombreux abus : ainsi, le système peut se reposer sur des chercheurs non-payés pour effectuer des recherches que la société estime pourtant importantes. Comment éviter cela ?

Ensuite, d'autres thèmes ont été abordés, comme celui de créer un modèle européen de la recherche. Actuellement, il semble qu'on tende vers un système à l'américaine, mais d'autres voies ne sont-elles pas envisageables ? Ici se pose la question de la mobilité au sein de l'Europe, et surtout celle du retour des expatriés dans leur pays d'origine. L'Europe souhaite mettre en place des moyens incitatifs pour permettre à de jeunes équipes d'excellence de se créer, moyennant mobilité. Il faudrait qu'ensuite cette expérience soit réellement valorisable dans le pays d'origine pour 1) donner envie aux gens de partir et 2) leur permettre de revenir.

Le débat est un peu parti dans toutes les directions sans qu'on puisse tirer de conclusions. Néanmoins, il semble que tous les participants s'accordent pour dire que si un organisme décide de financer un sujet de thèse ou un doctorant alors la personne bénéficiaire doit avoir accès aux droits des travailleurs (sécurité sociale, accident du travail, etc.)

2.2 Encadrement des thèses

Présent pour la CEC : Alexandre Urani

Il apparaît finalement qu'il y a plus de différences selon les disciplines que selon les pays.

Dans certains pays, on n'a pas qu'un encadrant mais plusieurs. Dans la plupart des pays on a un encadrant principal et la notion de comité de thèse existe (sauf en Espagne où rien de tel n'existe). Le pouvoir de ce comité varie selon les pays. Il est un peu trop souvent fantoche et ne se réunit que rarement plus d'une fois par an. De manière générale (présence d'écoles doctorales ou non), il n'y a pas vraiment de contrôle sur les directeurs de thèse.

Il faut différencier l'encadrement dans le cadre des cours que le doctorant doit suivre et l'encadrement dans le cadre de la recherche. Cette distinction n'est cependant pas valable pour tous les pays puisque dans certains pays (Espagne, Allemagne), les doctorants n'ont pas de cours à suivre. Il est à noter que la présence d'écoles doctorales dans certains pays peut avoir une influence sur la notion d'encadrement. Au Royaume-Uni, ils ont l'équivalent de la charte des thèse (document qui définit les droits et devoirs des uns et des autres), ils ont aussi un comité de thèse, des cours d'encadrement etc... mais ne les utilisent pas car cela représente trop de bureaucratie.

Il y a eu un petit débat sur la notion d'encadrant, en effet, dans certains pays nordiques comme la Suède, le directeur de thèse est plus désigné comme un " guide " que comme un superviseur. En Finlande, on le nomme " tuteur " et le doctorant n'est pas un étudiant mais un " jeune collègue ".

Dans la plupart des pays, la thèse commence à 22 ou 23 ans, ce qui est relativement jeune et explique qu'on puisse avoir besoin d'un encadrement important, en Allemagne, la thèse commence à 28 ans, âge auquel on est plus autonome. En Slovaquie, en Grèce et en Finlande, on doit présenter son projet et savoir ce qu'on veut, avant de commencer la thèse.

La question est de trouver un juste milieu entre un système trop ouvert à l'Allemande et un système rigide à la hollandaise. Les inconvénients d'un système trop ouvert sont : un manque de " guidance and examination " , un manque de contrôle sur les directeurs de thèse, une forte dépendance du thésard vis-à-vis de son encadrant (l'absence de structure induit un manque de références et de moyens d'action en plus haut lieu), un nombre parfois trop important de thésards pas encadrant. Les inconvénients d'un système régulés sont un manque de liberté, trop de contrôle sur le doctorant et trop de bureaucratie. Aux Pays-Bas, le contrôle est important du fait que le financement vient de l'Etat et il veut savoir où va son argent. De plus, comme on l'a vu plus haut, on n'est pas considéré comme étudiant mais comme un employé, sur le travail duquel l'employeur a un droit de regard. Dans ce pays, dès le début de la thèse, on construit son projet professionnel et on reçoit des cours de méthodologie sur la façon de conduire sa recherche.

Le problème de l'encadrement est important car souvent un mauvais encadrement conduit à un rallongement de la durée de la thèse voire à son abandon ou à un changement d'orientation d'un doctorant qui au départ était très motivé par la recherche. Ce groupe de travail propose de mettre en place une formation l'encadrement. En effet, les directeurs de thèse ne sont pas formés au management et à l'encadrement d'équipe, ce qui fait qu'ils font beaucoup d'erreurs. En Suède ce genre de formation existe, mais il est très difficile d'y faire participer les encadrants. Il va pourtant falloir proposer des solutions car améliorer l'encadrement contribuera fortement à améliorer la recherche. C'est le but du groupe qui va travailler sur cette question cette année.

3 Conférences

Vendredi 1er février, 18h00 - 20h00

3.1 Présentation des associations Euroscience et MCFA

Le but de l'association Euroscience (<http://www.euroscience.org>) est de créer un attirance pour l'Europe, d'éviter la fuite des cerveaux vers l'Amérique du Nord. Pour cela, elle tente de créer une plate-forme Européenne d'emploi pour les docteurs et une fondation qui permettra d'octroyer des bourses de recherche. Le prochain colloque d'Euroscience se tiendra du 14 au 16 juin 2002 à Budapest et Eurodoc est invité. En septembre l'association organisera un colloque sur les nouveaux métiers en science et technologie dont le but sera d'identifier les nouveaux métiers (en particulier ceux situés aux frontières entre les disciplines)

La "Marie Curie Fellowship Association" (<http://www.mariecurie.org>) a pour but de regrouper les personnes bénéficiant ou ayant bénéficié d'une bourse Marie Curie. Ces financements ont

pour but de favoriser la mobilité intra-européenne des chercheurs. Ils concernent des bourses de thèse ou de post- docs ouvertes aux Européens qui veulent travailler dans un autre pays d'Europe.

3.2 Are we really using our brains ?

Par Jens Degett, de l'European Science Foundation <http://www.esf.org>

Cette présentation s'est déroulée en 2 parties. D'une part, une réflexion sur les moyens alloués à la recherche, d'autre part une présentation de l'ESF.

Are we really using our brains ? Cette question prend sa source dans un rapport danois (malheureusement entièrement rédigé en danois) édité par des chercheurs et des entreprises. Ce rapport conclut que le Danemark pourrait dépenser trois fois plus en R&D qu'il ne dépense actuellement, le jeu en vaudrait encore la chandelle : les retombées économiques de la recherche (à long terme) compenseraient l'argent qu'on a injecté dans la système de recherche.

Ainsi, on ne dépense pas forcément assez d'argent dans la recherche en Europe et on forme des docteurs qu'on est loin d'utiliser au mieux par la suite.

Mais cette réflexion débouche aussi sur une vision critique de l'actuelle politique de recherche européenne. La plupart des inventions technologiquement avancées ne sont pas le résultat des avancées dans un domaine particulier, mais au contraire des avancées dans des domaines différents, depuis plusieurs siècles. En axant le financement de la recherche sur des projets qui semblent viables à court ou moyen terme, on se prive des avancées qui feront les avancées du siècle prochain.

Ainsi, pourquoi les financeurs institutionnels de la recherche ne calqueraient-ils pas leurs façon de faire sur celles des entreprise de capital-risques : il est nécessaire de miser sur plusieurs tableaux. Il suffit alors qu'une seule des actions entreprises soit la bonne, elle "rembourse" l'argent perdu sur les autres. Cette stratégie n'est valable que si on encourage la diversité et la recherche fondamentale.

ESF L'European Science Foundation est une organisation qui regroupe divers instituts de recherche européens. Ainsi, le CNRS est membres de l'ESF par exemple. L'organisation a son bureau à Strasbourg et emploie 55 personnes. Elle a pour but de promouvoir la recherche en Europe en encourageant les coopérations au niveau européen et en supportant des réseaux de recherche. L'ESF fournit aussi des experts à la commission européenne et est consultée pour apporter une vue indépendante sur les grands projets européens en matière de recherche (programme spatial, ...).

L'ESF veut promouvoir une véritable recherche au niveau de l'Europe. Elle espère mettre en place un Conseil de la Recherche Européen, financé par tous les pays. Contrairement aux institutions européennes, ce Conseil financerait des projets de recherche en se basant uniquement sur des critères d'excellence, et sans chercher à ce que les financeurs retrouvent leur mise en étant financés à hauteur de leur contribution.

L'ESF a aussi des projets concernant les jeunes chercheurs. Elle souhaite favoriser le financement de jeunes équipes de recherche plutôt que de supporter des chercheurs confirmé comme c'est le cas aujourd'hui. D'autre part, un site web sur l'emploi européen est en étude avec Science's Next Wave. L'objectif est l'affichage d'offres d'emploi, mais aussi la création de forum pour favoriser la mobilité, permettant d'échanger sur des thèmes comme "quelles difficultés pour aller travailler d'Espagne en Suède ?". L'ESF est demandeuse de l'avis des jeunes chercheurs sur les questions de mobilité et la création d'Eurodoc devrait leur permettre d'avoir désormais un interlocuteur. Elle semble d'ailleurs prête à soutenir les actions d'Eurodoc, ce qui est un très bon point pour cette association. En effet avoir l'appui et la caution de l'ESF est une très bonne chose pour l'obtention de financements européens et pour être écouté.

4 Conférence : Some Thoughts about European R&D Problems

Samedi 2 février, 9h30 - 11h00

par Rolf Tarrach, président du CSIC qui est l'équivalent du CNRS pour l'Espagne.

Cette intervention était une réflexion toute personnelle, mais néanmoins extrêmement intéressante, de M. Tarrach sur les questions de la recherche en Europe. Une première partie se focalise sur les problèmes de la recherche en Europe, alors que la seconde s'intéresse aux questions des chercheurs : doctorants, égalité des sexes, sciences et société, ...

Problèmes de la recherche européenne

Une première remarque note la difficulté qu'il y a à construire un espace européen de la recherche. La recherche et l'innovation sont bien souvent ressenties par les états comme des domaines stratégiques, susceptibles d'apporter un plus à l'économie d'un pays : il n'y a donc aucune volonté de partager la recherche au niveau européen ! Il est donc nécessaire de trouver un compromis entre la compétition et la collaboration.

Ensuite, la politique de "juste retour" (les pays veulent un retour sur l'argent qu'ils mettent au pot commun) est un frein à l'excellence. La mise en place d'un conseil européen de la recherche (voir la conférence 3.2) permettrait de pallier ce problème tout en favorisant aussi des groupes de recherche mis en place par des chercheurs juniors.

La diversité des efforts des pays membres en matière de crédits alloués à la recherche est là-encore un frein à une harmonisation de la recherche au niveau européen : le pourcentage du PIB consacré à la recherche varie de 20% au sein de l'Europe. C'est trop. Une façon d'arriver à une harmonisation serait de lier l'obtention des financements européens à un effort de l'état bénéficiaire en matière de recherche.

Enfin, il ne faut pas confondre recherche et innovation. Les programmes-cadres mis en place par la commission européenne lient étroitement recherche et retombées économiques de l'innovation qui en découlent. Il serait bien préférable d'avoir deux conseils, un pour l'innovation et un autre pour la recherche, ce dernier fonctionnant comme la NSF américaine. Il ne faut pas mélanger les attributions de l'université et celles du secteur privé.

Autres réflexions

Futur des docteurs : dans un système stationnaire, un chercheur encadre 5 doctorants dans sa carrière. Sur ces 5 doctorants, un remplace un chercheur qui ne fait plus de recherche, un remplace son directeur de thèse. Les trois autres doivent trouver leur place ailleurs dans le système. Il faut faire savoir cela dès le début de la thèse.

Mobilité : la mobilité est indispensable pour créer un espace européen de la recherche. Mais cette mobilité n'est pas simple à mettre en place. Il y a de nombreuses barrières administratives, comme le problème des retraites ou de la protection sociale. Il faut aussi éviter les postdocs à rallonge : pourquoi ne pas mettre un âge limite ?

Science et société : un sondage étonnant effectué auprès des européens indiquent que 50% d'entre eux pensent que l'astrologie est une science ! 20% croient que le soleil tourne autour de la terre et 25% estiment que la terre effectue une rotation complète autour du soleil en un mois... Les scientifiques ont un réel rôle à jouer, d'autant plus que la science n'est jamais considérée comme une priorité budgétaire par les politiques et que seule une pression populaire peut faire infléchir la balance.

Egalité homme/femme : M. Tarrach nous raconte qu'il a proposé un poste de directeur à trois femmes, qui ont toutes décliné l'offre pour des motifs personnels. Il tend donc à penser que les femmes ont plus de centres d'intérêt que les hommes et ne sont donc pas forcément motivées par leur seule carrière. Néanmoins, une discrimination (pas forcément voulue) existe dans les faits, et une idée pour permettre de lutter contre serait d'obliger chaque chercheur qui tente d'avancer dans sa carrière d'enlever 5 ans de son CV. Ainsi, les femmes qui ont eu des interruptions de carrière pour des raisons familiales se retrouveraient peut-être plus à égalité avec les hommes.

Enfin, le dernier point abordé concerne la qualité de la recherche. Actuellement, les programmes de recherche européens fonctionnent en se donnant des thèmes prioritaires, sans privilégier de prime abord la qualité des équipes. Or, l'important est d'encourager la diversité de la recherche et de favoriser la qualité des équipes et des recherches menées.

5 Deuxième session des groupes de travail

Samedi 1er février - 11h30 - 13h30

5.1 Egalité homme/femme dans la carrière scientifique

Présente pour la CEC : Frédérique Voisin-Demery

Ce groupe de travail commence par une présentation des inégalités homme/femme : femmes historiquement absentes de l'histoire scientifique bien qu'elles aient joué un rôle ; effet "tuyau percé" de la carrière des femmes : à chaque étape de l'évolution de carrière, de nombreuses femmes ne passent pas le cap ; inégalité grandissante de la répartition hommes/femmes quand on monte en hiérarchie, qui ne peut plus être mise sur le seul compte du faible nombre de femmes ayant accès aux études supérieures ; inégalité flagrante sur les possibilités d'évolution : sur 13 hommes qui candidatent à une promotion, 1 l'obtient. Par contre, seule une femme sur 30 arrive au même résultat.

Tous les participants du groupe s'accorde pour dire la situation est anormale. Mais quelles solutions proposer ? La première remarque est l'absence de modèle pour les femmes quant à l'accès aux carrières scientifiques, ce qui ne favorise pas leur orientation vers ces domaines.

Une autre remarque tient à la diffusion des statistiques assez stupéfiantes sur les inégalités. Il est fort probable que les discriminations qu'on observe ne soient pas le résultat d'actes conscients. Sensibiliser les acteurs de la recherche à ces faits permettrait peut-être d'enrayer le phénomène.

La question des actions positives (par exemple publication de postes réservés aux femmes, quotas, ...) est loin de faire l'unanimité. Pour certains (Suède), c'est l'unique façon de changer les mœurs et les façons d'agir. D'autres (France, Pays-Bas) récusent cette façon de faire car cela dévalorise considérablement la personne qui bénéficie de la discrimination positive : elle ne doit pas son poste à ses qualités mais à son genre. Cependant, tout le monde s'accorde pour dire qu'il faut des actions d'incitation. Par exemple, dire que sur telle ou telle action, les femmes sont encouragées à participer permettrait peut-être d'avoir plus de candidatures féminines car cet appel pallierait en quelque sorte l'absence de modèle.

D'autres points sont abordés : les femmes ne savent pas se mettre en avant, faire leur propre promotion (Allemagne), il faut définir des critères pour juger des candidatures, ça évite de juger sur des préjugés (France), la discrimination n'est pas seulement dans la recherche, mais dans la société entière (Suède), manque de structure pour l'accueil des jeunes enfants qui obligent les femmes à rester à la maison (Pays-bas, Allemagne). Une question au cœur des solutions à apporter est celle de savoir si il y a des traits de caractères féminins spécifiques et des valeurs spécifiques qui justifient des actions positives parce qu'on souhaite les promouvoir. Les femmes qui réussissent sont-elles celles qui ont adopté les valeurs "masculines" ? Dans ce cas, il est nécessaire de permettre que d'autres systèmes de valeurs donnent aussi accès aux postes à responsabilité.

Finalement, le groupe décide que cette discussion doit déboucher sur des actions concrètes. Ainsi, la publication des statistiques qui traitent des discriminations sur le site Eurodoc pourrait être envisagée. Il est aussi décidé de demander une modification des statuts d'Eurodoc pour encourager les candidatures féminines au sein du Bureau.

5.2 Avenir professionnel des jeunes chercheurs

Présent pour la CEC : Alexandre Urani

Il y a eu un long débat sur le terme de "post-doc". Le post-doc, est-ce un stage de formation professionnelle ? une vraie expérience professionnelle ? ce mot signifie-t-il "tout ce qui se fait après un doctorat" sans préjuger de la précarité ou de la durée de l'insertion professionnelle concernée ? En Suède, la thèse n'est pas focalisée sur les publications, un post-doc est pour les suédois l'occasion de publier. Le post-doc peut également être considéré comme l'occasion d'acquérir de nouvelles compétences,

d'augmenter son CV, de développer de nouveaux projets, d'appliquer son savoir, de se créer un réseau, d'acquérir des capacités de communication et d'encadrement, etc.

Finalement, on (France) a suggéré que ce débat ne reflétait pas une différence selon les pays, mais que les différences viennent des disciplines. Le problème était que la modératrice de ce groupe de travail, dont le rôle était de donner une ligne directrice à cette réunion est une biologiste et que le post-doc est vécu d'une façon un peu particulière dans cette discipline. Les délégués de l'Allemagne par exemple étaient plutôt dans les sciences sociales et leur vécu faisait qu'ils ne voyaient pas le post doc de la même façon. Et il a fallu un certain temps avant de faire l'analyse que la différence observée ne dépendait pas des pays mais des disciplines.

Tout le monde a toutefois convenu de la nécessité de définir un statut pour le post-doc qui n'est pas un étudiant mais qui n'est souvent pas reconnu comme un travailleur non plus. C'est à peu près la seule conclusion de ce groupe de travail.

Dans certains pays comme la Hongrie, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Finlande, il existe un système de subvention pour les jeunes chercheurs qui veulent s'installer et monter leur équipe. En Espagne c'est paradoxal : on ne peut pas obtenir ce genre de financement si on n'a pas une position permanente.

6 Assemblée générale d'Eurodoc

L'Assemblée Générale s'est déroulée en trois parties : les statuts ont tout d'abord été discutés puis votés, ensuite les actions concrètes d'Eurodoc pour l'année à venir ont été abordées. Enfin, le premier bureau officiel a été élu.

6.1 Discussion des statuts

Une grande partie de la discussion sur les statuts s'était déroulée par mail durant le mois précédent la conférence. Plusieurs points litigieux avaient donc déjà été résolus, en particulier ceux concernant le nom d'Eurodoc et la catégories des gens concernés (les étudiants-chercheurs au sens de la CEC, traduit par "postgraduate and junior researchers"), ainsi que les membres potentiels d'Eurodoc (associations nationales des pays du Conseil de l'Europe).

Trois points ont été longuement discutés lors de l'AG, en plus d'explications ponctuelles sur quelques termes obscurs. Un premier point, technique, concernait les rôles respectifs de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Un flou existait du fait que le pouvoir d'élection du bureau était dévolu à l'AGE, mais que cela avait lieu dans les faits lors de l'AGO. Après une discussion pour voir s'il était possible de mettre l'élection du Bureau dans l'AGO, il a été décidé de laisser les statuts tels quels car ils stipulent qu'une AGO peut avoir dans son ordre du jour un point dévolu à une AGE.

Un deuxième point a été soulevé par les participants du groupe de travail "Égalité Homme/Femme" qui avait décidé de demander une modification des statuts pour qu'un encouragement clair soit exprimé quant à la composition mixte du Bureau. Une longue discussion rétrospectivement surréaliste s'en est suivie, suite à l'opposition de certains qui y voyait un acte discriminant. Une première proposition a été de rajouter une phrase au début des statuts pour dire qu'Eurodoc n'encourage pas, de façon générale, les discriminations. Cette proposition, adoptée pas tous, ne répondait pas au souci du groupe de travail qui souhaitait une incitation concrète, c'est-à-dire clairement liée à la composition du Bureau d'Eurodoc et non pas juste une déclaration de principe.

Il a alors été suggéré d'ajouter la phrase "Les fondateurs d'Eurodoc émettent le souhait que le Bureau soit composé d'hommes et de femmes". Mais il y avait toujours des oppositions, la phrase étant jugée là-encore discriminante. Une autre proposition a alors été "Les fondateurs d'Eurodoc émettent le souhait que la constitution du Bureau reflète la diversité de ses membres". Un vote a eu lieu entre ces deux propositions et la seconde a été retenue.

La troisième point d'achoppement a été celui de la langue officielle d'Eurodoc. L'idée était d'ajouter la possibilité pour des groupes locaux de choisir la langue qu'ils souhaitent utiliser : si tout un groupe parle italien, pourquoi parler anglais ? Cette proposition n'a pas été adoptée, car elle ouvrait la possibilité qu'une discussion majeure pour Eurodoc se fasse dans un langage non-compris pas tous. La proposition de supprimer la phrase sur la langue officielle (qui n'est nullement obligatoire) a été refusée pour les mêmes raisons. Les langues officielles restent l'Espagnol (les statuts sont déposés en Espagne) et l'anglais. Ce qui n'empêche nullement, dans les faits, que des discussions se passent dans un autre langage si chacun s'accorde.

Finalement, les statuts ont été approuvés par les personnes présentes. Ils sont lisibles sur <http://www.precarios.org/eurodoc/charter-english.html>. Néanmoins, seule la version espagnole est valable <http://www.precarios.org/eurodoc/charter-spanish.html>.

6.2 Les actions d'Eurodoc

Un compte-rendu des actions d'Eurodoc pour l'année passée a été fait par le vice-président : contributions à Science's Next Wave, articles dans les journaux parlant d'Eurodoc, site web, demande de financement européen, organisation du colloque 2002.

Les actions pour l'année à venir ont ensuite été abordées. Le rôle du nouveau Bureau sera en priorité de trouver les financements de la structure. Plusieurs personnes ont alors insisté sur le fait qu'il fallait qu'Eurodoc ait des projets pour demander des financements, idée qui bizarrement, ne semblait pas aller de soi pour d'autres.

Il a été décidé de mettre rapidement en place des groupes de travail reprenant les groupes de travail du colloque, puisque la réflexion avait déjà avancée sur ces thèmes. Un groupe dédié à la communication d'Eurodoc a aussi été décidé. L'idée (France) de rédiger un document sur "le déroulement parfait de la thèse en Europe" (sorte de charte des thèses européenne...) comme un aboutissement des groupes de travail et comme objectif à un an a reçu un accueil chaleureux. On y croit...

D'autre part, il semble y avoir une forte attente de la part de diverses institutions européennes pour que la voix des jeunes chercheurs se fasse entendre. Il faut essayer de ne pas décevoir cette attente, car c'est un peu là que se joue la crédibilité d'Eurodoc. Il a donc été décidé de mettre en place un groupe de surveillance de la politique européenne, histoire d'aider Eurodoc à établir ses positions sur des sujets d'actualités. Dans ce contexte, un groupe de travail supplémentaire a été établi : le groupe communication qui aura pour charge de communiquer d'une part vers les institutions européennes afin de faire connaître et reconnaître l'association et ainsi obtenir des fonds plus facilement, mais aussi vers les doctorants et les jeunes chercheurs de chaque pays pour susciter leur adhésion, leur soutien et leur contribution aux actions d'Eurodoc.

Il faut souligner l'apport important dans cette discussion des participants qui font partie d'organisations déjà bien établies (Finlandais, MCFA), au courant du fonctionnement d'une structure comme Eurodoc sur le long terme (ne pas tuer le bébé à la naissance), et aussi au courant du fonctionnement des institutions, pour nous aider à cibler nos actions.

Enfin, un point technique concernant l'adhésion de l'Irlande a été abordée : l'Irlande comporte deux organisations susceptibles de faire partie d'Eurodoc. Or, chaque organisation d'Eurodoc a 2 voix et cela doit correspondre à 2 voix par pays. L'idée de laisser les deux organisations se débrouiller lors de l'envoi des représentants a été laissée de côté car pas forcément viable si les organisations ne s'entendent pas. La question n'a pas été véritablement réglée puisqu'une des organisations ne peut adhérer avant la prochaine AG, mais l'idée retenue est de faire signer une déclaration aux deux organisations pour que chacune ait une voix (avec possibilité de procuration).

6.3 Elections des membres du Bureau

Enfin a eu lieu l'élection du Bureau, avec vote à bulletin secret.

Se présentaient : Alexandra Jane Carrey Lewis (Royaume-Uni, Président), Toni Gabaldón Estevan (Espagne, Vice-Président ou autre poste), Dirk Van der Krogt (Suède, Vice-Président ou autre poste), Susannah Scott (Irlande, Secrétaire), María Villarroya Gaudó (Espagne, Trésorier), Enrico Piazza (Italie, Trésorier ou autre poste), Alexandre Urani (France, autre poste), Annemarie Kerkhoff (Pays-Bas, autre poste), Juergen Schoepke (Allemagne, autre poste).

Ont été élus :

- Présidente : Alexandra Lewis (Royaume-Uni)
- Vice-Président : Toni Gabaldón (Espagne)
- Secrétaire : Susannah Scott (Irlande)
- Trésorière : María Villarroya Gaudó (Espagne)
- Autres postes : Annemarie Kerkhoff (Pays-Bas), Juergen Schoepke (Allemagne) et Alexandre Urani (France)

Annexes

A Programme

Judi 31 Janvier

- 16 :00 : Ouverture, par Toni Gabaldón (Vice Président D’Eurodoc) et le Vice-Chancelier de l’Université de Gérone
- 17 :00 : Visite guidée de la ville de Gérone
- 20 :00 : Diner (Restaurant Can Lloret)

Vendredi 1er février

- 9 :30 : Présentation - Panorama des différents programmes doctoraux en Europe (Suède, Royaume-Uni, Irlande, Finlande, Estonie, Slovaquie, Italie)
Chairwoman Pastora Martinez
- 11 :00 : Pause
- 11 :30 : Présentation - Panorama des différents programmes doctoraux en Europe - 2nde partie (France, Belgique, Pays-Bas, Allemagne, Hongrie, Grèce, Espagne)
Chairwoman Pastora Martinez
- 13 :30 : Déjeuner (Restaurant Can Lloret)
- 16 :00 : Première session des groupes de travail
 - *Conditions de travail des jeunes chercheurs*
Workshop Chairwoman : Mł José Gomez
 - *PhD supervision*
Workshop Chairwoman : Francesca Ribas
- 18 :00 : Pause
- 18 :30 : Conférences - Are We Really Using Our Brains ? par Jens Degett (European Science Foundation)
Chairwoman : Maria Villarroya
- 20 :30 : Dîner (Restaurant Can Lloret)

Samedi 2 février

- 9 :30 : Conférence - Some Thoughts about European R&D Problems by Rolf Tarrach (CSIC-president, Spanish Scientific Research Council)
Chairman Marc Ribo
- 11 :00 : Break
- 11 :30 ; Deuxième Session des groupes de travail
 - *Egalité homme/femme dans la carrière scientifique*
Workshop Chairwoman : Marta Rivera
 - *Avenir professionnel des jeunes chercheurs*
Workshop Chairwoman : Yolanda Calle

- 13 :30 : Lunch (Restaurant Can Lloret)
- 16 :00 : Assemblée Générale d’Eurodoc - 1ère partie
Chairman Toni Gabaldón
- 18 :00 : Pause
- 18 :30 : Assemblée Générale d’Eurodoc - 2ème partie
Fondation et approbation des statuts.
Chairman Toni Gabaldón
- 20 :00 : Election du nouveau Bureau
- 20 :30 : Dinner (Restaurant Argada)

Dimanche 3 février

- 9 :30 Colloquium : Towards a European Science
Chairwoman Elena Fonfría
- 11 :00 : Pause
- 12 :00 : Fin apr Carlos Peña (président de FJI-Precarios), María Villarroya
- 13 :30 : Déjeuner (Restaurant Argada)

B “Doctoral studies in France”

Ce texte est celui que la CEC a envoyé aux organisateurs du colloque et qui est reproduit dans le volume papier distribué à chacun des participants.

After a "maîtrise" (4 years university diploma), doctoral studie lasts theoretically 4 years. The first year ("DEA") consists in half lecture courses and half training course and is validated through written and oral exams on both parts. You must get this diploma to start a PhD. The PhD is made in an average of 3.4 years inside a laboratory or research team. The PhD students rights and duties are written in a charter which was adopted by each university in 1998 but it has no legal foundations and its impact is difficult to evaluate. During this time, the young researcher is still a student and belongs to a "Doctoral School" which generally offers several trainings and conferences which the student must attend to. To achieve the PhD, the young researcher writes his PhD thesis which is reviewed by two confirmed researchers before being defended in front of a jury composed of 5 to 7 professors and researchers. 63% of PhD students have a financial support dedicated to their PhD preparation (less in humanities) and the lack of funding is a major problem. The ministry of research grants approximatly 4000 allocations of 975 euros per month. Other public grants are available. Private companies, associations or other organizations can also finance PhD students. There are currently 66 000 PhD students in France, from which 40% will not finish their thesis. Lack of supervision is one of the reasons of this high proportion of desertion. Between 10 000 and 11 000 thesis are defended each year.

Only 30% of the doctors enter the academic sector to which they are theoretically destined. One and a half year after the diploma, 25% work in business companies, 26% are in postdoc, 6.7% teach in high school, 6.3% work in administrations and 5% are unemployed. It is difficult to enter a private company because the doctorate is not recognized by companies and because doctors don’t know enough of the private sector and have difficulties explaining the value of their training and qualities. Consequently, 50% of the doctors are in a waiting situation (post-doc or temporary job or unemployment) in the year following the diploma. 10000 doctors are diplomed every year but only 8000 stable position are available. There is therefore an overproduction of 2000 doctors every year. So today, approximately 10000 doctors are in a waiting situation from which 1300 are in an unknown and socially dramatic situation. After several years of these waiting situations, a lot of doctors completely change their orientation leaving thus the benefits of their doctoral formation. Another consequence is the brain drain, at the quantitative and qualitative level : a lot of doctors, and especially the best, leave the country and find a job outside France and even outside Europe, which represent a large waste of money from the state. In conclusion, the students must now have another project than the academic sector when they begin their PhD and they must think about it during the whole thesis work to prepare their professional insertion and avoid these waiting situations.